

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Pierre Fortier	Maire	31 155	15 577	5 025	1 943
Jean-Félicpe Nadeau	Maire suppléant	11 596	5 796		
Sylvain Beaudoin	Maire suppléant	11 596	5 796		
Martin Nadeau	Conseiller	10 385	5 192		
Valérie Desrochers	Conseiller	10 385	5 192		
Marc Morin	Conseiller	10 385	5 192		
Christine Gingras	Conseiller	10 385	5 192		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).